



MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pôle Politique du Travail

Campagne régionale PACA de l'inspection du travail Le contrôle des conditions de travail et d'emploi des apprentis dans les secteurs de l'esthétique et de la boulangerie pâtisserie

Le système d'inspection du travail (SIT) a défini son cadre d'action dans un plan pluriannuel 2023-2025 qui oriente l'activité autour de sa mission essentielle de **protection des droits fondamentaux des travailleurs** et notamment **des plus vulnérables**.

Une part importante de l'action du SIT porte donc sur :

- La prévention des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;
- La lutte contre les fraudes ;
- La réduction des inégalités et particulièrement femmes/hommes ;
- La promotion du dialogue social ;
- **La protection des travailleurs les plus vulnérables ;**

Au-delà des contrôles habituels et afin de concentrer l'action des services sur certaines thématiques, des campagnes sont organisées chaque année sur tout le territoire et au niveau local (régional ou départemental)

Dans ce cadre, au cours de l'année 2025, la Région PACA organise une campagne sur l'apprentissage.

Ce choix fait suite notamment

- Aux constats réalisés par l'inspection du travail d'une absence récurrente de la « déclaration de dérogation aux travaux interdits en vue d'accueillir de jeunes apprentis mineurs », notamment lors de l'utilisation de machines dangereuses.
- Aux signalements reçus dans les différents départements de la région qui font état de problématiques récurrentes en matière de durée du travail, d'encadrement des jeunes apprentis et de harcèlement.
- Enfin, à plusieurs plaintes récentes sur des situations d'agressions sexuelles ou d'agissements sexistes dont ont été victimes de jeunes apprentis, dans le secteur de l'esthétique, de la part de clients.

L'objectif de cette campagne sera donc de vérifier l'application du droit du travail et, en particulier que les jeunes apprenants bénéficient :

- Au sein de leur entreprise d'accueil, d'une formation pratique dispensée par des maîtres d'apprentissage compétents, qualifiés et présents
- D'un suivi médical adapté, par un médecin du travail ou un professionnel de santé
- Du respect des règles relatives au temps de travail
- D'une juste rémunération
- Enfin, de conditions d'emploi et de travail appropriées et sécurisées

Deux secteurs d'activité ont été ciblés,

- Les salons d'esthétique
- Les boulangeries pâtisseries artisanales

L'objectif final de la campagne sera de garantir les droits des apprentis des secteurs ciblés.

Pour y parvenir, il s'agira

- D'améliorer le respect des règles dans les entreprises par des actions de conseil, d'information et de sensibilisation des acteurs
- De faire cesser les manquements observés dans les entreprises contrôlées
 - Par des régularisations au profit des salariés
 - Par des mises en conformité des pratiques des entreprises
 - Par des sanctions, pénales ou administratives, lorsque cela s'avèrera nécessaire

Les actions programmées sont de différents ordres

- Un volet **Information/sensibilisation**
 - Auprès des branches professionnelles et organisations syndicales
 - Auprès des jeunes apprentis sur leurs droits et les acteurs pouvant les accompagner dans l'obtention de ceux-ci
- Une phase de **contrôle**, déployée sur une période de plusieurs mois avec comme ambition de visiter un nombre conséquent de structures de façon à avoir un impact significatif sur les secteurs ciblés
- Un processus d'**évaluation de la campagne et de son impact** sur lesquels nous restituerons (actions déployées, constats opérés, mises en conformité observées etc.)